Image not found or type unknown

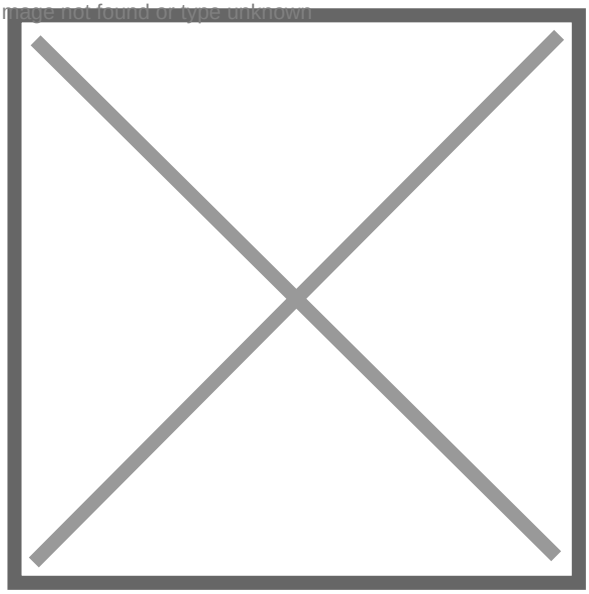

Cloture abusive de compte banquaire au crédit agricole

Par **folie 02**, le **14/11/2009** à **08:38**

Bonjour,
Je posséde un compte au Crédit Agricole,qui a été cloturé de fait sans aucune information de ma banque.J'ai juste reçu un relevé de compte me précisant
un virement(vente de parts sociales,sans aucune demande préalable) mais ne m'informant toujour pas la cloture de mon compte.est ce légal ? Ai je un recour ? .

Par **Patricia**, le **14/12/2009** à **22:53**

Bonsoir,

Avec un peu de retard...

Pour une clôture de compte à la demande de la banque (même avec un solde créditeur) :
- Prévenir le client par LR/AR entre 45 et 60 jours avant la date.

SAUF, SI opérations frauduleuses sur le compte. Clôture sans délai de préavis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés